

CONTACT

Pour vous accompagner, nos conseillers de l'Espace France Rénov' de Colmar Agglomération sont à votre écoute :



03 69 99 55 69

Formulaire de contact et prise de rendez-vous sur :
agglo-colmar.fr/france-renov

agglo-colmar.fr



UN PROJET DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ?

& D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

Aides
locales

Conseils
gratuits

Votre
Conseiller
France Rénov'

03 69 99 55 69

un service public,
indépendant &
GRATUIT

agglo-colmar.fr



POURQUOI UN PROJET DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ?



Selon le Groupement international d'experts sur le climat (GIEC), il est primordial de maintenir la hausse de la température moyenne à la surface de la Terre à **2°C** de réchauffement depuis l'ère industrielle. Le seuil des **1.5°C** risquant d'être atteint prochainement, cela implique une baisse drastique des émissions actuelles, de l'ordre de 50 % dans la décennie à venir.

À l'échelle de Colmar Agglomération, on observe que le secteur des bâtiments représente 40 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) après celui des transports. Pour améliorer le **confort de votre habitation, réduire vos factures, valoriser votre patrimoine et participer activement à la lutte contre le dérèglement climatique**, la collectivité, l'ADEME et la Région Grand Est ont mis en place l'Espace conseil France Rénov'.

LE DISPOSITIF

Au travers de sa démarche **Plan climat, Colmar Agglomération** met en place des aides techniques et financières en faveur de la transition énergétique.

Vous pouvez bénéficier d'un **service de conseils gratuits, neutres et objectifs**, qui encourage la rénovation énergétique, l'utilisation de matériaux d'isolation bio-sourcés et le développement des énergies renouvelables.

LES ÉTAPES DE LA DÉMARCHE

N°1

D'abord, je me renseigne auprès de **l'Espace conseil France Rénov'**, le service public d'information et de conseil énergétique de ma zone d'habitation au **03 69 99 55 69** ou sur **agglom-colmar.fr/france-renov**.

Je prends ensuite contact avec **Vialis** au **03 89 24 60 60** pour bénéficier du dispositif d'aides aux économies d'énergie et recevoir ma Lettre d'Engagement **AVANT** signature des devis et de mes travaux.

N°2

Je signe mon devis auprès de mon installateur **et pour être éligible**, je fais réaliser des travaux **respectant les exigences techniques minimales**.

N°3

Je constitue et j'envoie à **Vialis** mon dossier d'aides aux économies d'énergie.

N°4

J'obtiens ma prime exceptionnelle.

LES 7 CLÉS DE LA RÉNOVATION

1/ Orientation de la maison au soleil.

2/ Isolation renforcée des parois.

3/ Traiter les ponts thermiques.

4/ Installer des fenêtres performantes.

5/ Éviter les fuites d'air.

6/ Opter pour une ventilation performante.

7/ Investir dans un chauffage à haut rendement, dimensionné aux besoins de l'habitation.

